

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module **Problématiques sociétales** 2015-2016

Code S.ER.SO.3531.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
---------------------------------	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
- Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Buts

Le module vise à familiariser les étudiant-e-s aux perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour appréhender en termes socioculturels les situations des populations rencontrées en ergothérapie et diverses situations professionnelles. Il est composé de deux unités qui se suivent temporellement. La première unité vise à fournir des éléments fondamentaux, notamment conceptuels, nécessaires à la problématisation de phénomènes en termes socioculturels. La seconde unité propose de croiser les perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour traiter de thématiques spécifiques directement liées à l'action professionnelle des ergothérapeutes. Les étudiant-e-s apprennent à problématiser des situations professionnelles ou des thématiques liées à l'action professionnelle selon les perspectives sociologique, anthropologique ou de genre. Ils ou elles apprennent à mobiliser des concepts clefs pour décrire et analyser des situations professionnelles ou des phénomènes liés à l'action professionnelle. Les étudiant-e-s apprennent à tenir compte des dimensions socioculturelles en ergothérapie et sont amenés à développer une prise de distance critique (réflexivité) utile pour l'action professionnelle.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Problématiques sociétales** **2015-2016**

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes, 2 ECTS (J. Debons, H. Martin, V. Stucki).

Unité 2. Santé et société : thématiques choisies, 3 ECTS (J. Debons, E. Jacopin-Bücher, H. Martin, V. Stucki, C. Ehrensperger, E. Dory, L. Vuilleumier).

Modalités pédagogiques générales

Cours ex cathedra, lectures, séminaires avec travaux encadrés.

Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes

25 périodes.

1. Perspective sociologique, 8 périodes.

Principaux courants de la sociologie. Concepts fondamentaux et enjeux majeurs de la sociologie : structures et stratifications sociales, identités et normes sociales. Appréhension avec un regard critique des enjeux sociaux qui conditionnent la réalité sociale et les interactions, notamment par rapport à la pratique de l'ergothérapie.

2. Perspective anthropologique, 8 périodes.

Introduction à la perspective anthropologique par le biais de ses méthodes, démarches et finalités. La notion de culture et ses notions connexes (ethnocentrisme, réification, enculturation, relativisme culturel et culturalisme). Récits et modèles explicatifs de la maladie (MEM).

3. Perspective genre, 8 périodes.

Au travers du thème de la construction sociale du sexe et de la sexualité, ce cours présente différentes notions fondamentales en études genre (naturalisation du sexe, bi-catégorisation, socialisation différenciée à la sexualité, transgressions aux normes de genre, etc.).

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex cathedra, lectures au fil des cours des lectures recommandées.

Unité 2. Santé et société: thématiques choisies.

32 périodes.

Les étudiant-e-s choisissent un séminaire thématique au sein de chacune des séries A et B et fréquentent ainsi deux séminaires parmi ceux proposés. La répartition des étudiant-e-s au sein des différents séminaires se fait de façon équitable.

Séminaires A

1. Migration et Santé, 16 périodes.

Politiques migratoires et populations migrantes en Suisse (contexte migratoire international; parcours migratoire; statuts et permis; populations migrantes en Suisse : nationalités, répartitions hommes/femmes, adultes/mineurs, etc.). Santé des populations migrantes en Suisse. Notions de culture et migration dans le domaine de la santé. Gestion des enjeux socio-politiques dans des contextes thérapeutiques. Perspective des "sciences de l'occupation" sur des situations migratoires (notions de déprivation et injustice occupationnelles). Ergothérapie sociale : définitions, démarches et interventions.

2. Corporéité et construction sociale du corps, 16 périodes.

Analyse du corps en tant que construction sociale. Etude des représentations sociales du corps et de la corporéité pour mieux comprendre leur influence sur les rapports sociaux et les interactions, notamment en regard de la pratique de l'ergothérapie. Analyse de l'influence du contexte sociohistorique sur l'évolution et les transformations de divers usages et rapports aux corps. Introduction théorique à la sociologie du corps. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques.

3. Dynamiques de médicalisations et enjeux professionnels, 16 périodes.

Réflexion sur les processus dynamiques de médicalisation et de psychologisation dans différents univers sociaux (scolaire, familial, sanitaire) et sur les enjeux pour les professionnel-le-s impliqué-e-s, en particulier les ergothérapeutes.

Introduction théorique pour situer le champ d'étude et les principaux débats. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques : les formes contemporaines de psychologisation et médicalisation des difficultés en milieu scolaire (les "dys", hyperactivité et haut potentiel); médicalisation générée en psychiatrie adulte.

Séminaires B

1. Actions collectives en santé et transformations des rapports usagers et usagères et professionnel-le-s, 16 périodes.

Réflexion sur la montée des "usagers de la santé", des groupes d'entraide et associations et de la figure du patient actif dans le champ de la santé et leurs implications pour les professionnel-le-s engagé-e-s dont les ergothérapeutes (positionnement et engagement, advocacy).

Introduction théorique pour situer le champ d'étude. Etude de cas sur la base de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques (Association française de lutte contre la myopathie, associations autour de la sclérose en plaque, de l'hyperactivité, de la santé mentale, etc.).

2. Institutions et processus de stigmatisation en santé, 16 périodes.

Discussion des notions d'institution et de stigmatisation en santé. Contextualisation socio-historique et présentation de différentes approches sociologiques pour appréhender les institutions de soins d'une part, et de l'approche sociologique interactionniste (Goffman) pour appréhender les processus de stigmatisation dans le champ de la santé d'autre part. Introduction théorique aux différentes approches et auteurs d'intérêt pour ce séminaire, puis études et présentations d'articles-clés illustrant ces approches.

3. Rapports sociaux de sexe et sexualité dans les soins, 16 périodes.

Par l'étude d'articles empiriques portant sur la médicalisation de la sexualité et sur le genre et la sexualité dans les professions soignantes, ce séminaire permettra de réfléchir à différentes expressions des inégalités liées aux systèmes de genre et aux processus de naturalisation dans un contexte prônant pourtant l'égalité des sexes.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires de lectures avec travaux encadrés, discussions.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Problématiques sociétales** **2015-2016**

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier la compréhension et la maîtrise des connaissances ainsi que la capacité à les mobiliser pour analyser des situations professionnelles spécifiques.

Forme

Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes.

Un examen oral individuel d'une durée de 10 minutes en semaine 7 sur les notions fondamentales présentées en cours. Un tiers des étudiant-e-s sont assigné-e-s aléatoirement à l'examen de 1. Perspective sociologique, 2. Perspective anthropologique ou 3. Perspective de genre. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

Unité 2. Santé et société: thématiques choisies.

Une présentation orale en groupe lors de chacun des deux séminaires fréquentés et un travail écrit en groupe réalisé dans le cadre de l'un des deux séminaires fréquentés, rendu au plus tard en semaine 7. La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. Pour la remédiation de l'unité 1, l'examen oral est refait en semaine 17. Pour la remédiation de l'unité 2, les travaux écrits sont complétés et corrigés pour la semaine 17. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

Carricaburu, D. & Ménoret, M. (2010). *Sociologie de la santé : institutions, professions et maladies*. Paris : Armand Colin.
 Cuche, D. (2010). *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.
 Jones, D., Blair, S., Hartery, T. & Jones, R. (Ed.) (1998). *Sociology & Occupational therapy*. Edinburgh : Churchill Livingstone.
 MacWhannel, D. & Blair, S. (1998). Sex, gender and feminism. In D. Jones, S. Blair, T. Hartery, & R. Jones (Ed.). *Sociology & Occupational therapy*. (pp. 55-65). Edinburgh : Churchill Livingstone.
 Pool, R. & Geissler W. (2008). *Medical Anthropology*. Maidenhead : Open University Press.
 WFOT. (2009). *Guiding Principles on Diversity and culture*. Récupéré de <http://www.wfot.org/Store/tabid/61/CategoryID/4/ProductID/30/Default.aspx>
 Whiteford, G. (2004). Occupational issues of refugees. In : Molineux M. (ed). *Occupation for occupational therapist*. Blackwell : Oxford. (pp. 183-199).

10 **Enseignants**

Debons Jérôme
 Dory Elodie
 Ehrensperger Cécile
 Jacopin-Bucher Eloïse
 Martin Hélène
 Stucki Virginie
 Vuilleumier Laurent

Nom du responsable de module *

Virginie Stucki

Descriptif validé le *
 31.08.2015

Descriptif validé par *
 Sylvie Meyer

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Productivité et ergothérapie		2015-2016
Code S.ER.SO.3532.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 7 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé. Bb3 Communiquer efficacement, oralement, par écrit ou électroniquement, des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts. Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres. Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées. Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb2 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées. Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés. Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.				
Buts Ce module permet d'établir et d'étudier le lien entre les conditions de travail et l'impact sur la santé physique et psychique des individus. Connaître les collaborations possibles avec les partenaires de la réinsertion professionnelle pour mener des interventions dans le champ de la réinsertion ou de la réhabilitation au travail (case management, AI). Connaître les bases de la santé au travail et de la promotion de la santé en entreprise. Initier les étudiant-e-s à l'intervention ergonomique dans une perspective ergothérapeutique. Acquérir des connaissances nécessaires pour analyser les différentes dimensions engagées dans l'activité de travail et les méthodes qui permettent soit de transformer les situations de travail soit de développer les compétences des individus. Développer des compétences dans le champ de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS) pour contribuer aux projets de transformations ou d'améliorations des situations de travail afin de répondre aux exigences de santé des individus dans le milieu du travail. Effectuer une observation de poste et proposer une/des pistes d'amélioration centrée sur l'activité de travail (occupation) en situation réelle en tenant compte de l'individu, du collectif de travail et de l'environnement. Connaître différents dispositifs de soutien à l'emploi ou d'entraînement à l'emploi et comprendre leur limites (IPS, Ressort). Identifier la spécificité de l'ergothérapeute dans la réinsertion, l'intégration professionnelle et dans les démarches de prévention des TMS et RPS.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Productivité et ergothérapie	2015-2016
5	<p>Contenu et formes d'enseignement *</p> <p>Unité 1. Contexte et enjeux de la santé au travail, 1 ECTS (C. Zullig, P. Gobet, D. Lambelet)</p> <p>Unité 2. Modèles d'intervention en prévention, en réhabilitation et en réinsertion professionnelle, 4 ECTS (D. Benoit, M. Dutoit, A. Durand, M. Monin)</p> <p>Unité 3. Outils pour les interventions dans le milieu professionnel, 2 ECTS (P. Grillo, A. Cuennet, C. Le Breton)</p> <p>Modalités pédagogiques générales 106 périodes, Cours magistraux, expérimentations, lectures, travail de groupe, tutorats. Observation et analyse de situations à partir de vidéo, de vignettes cliniques et en situation réelle.</p> <p>Unité 1. Contexte et enjeux de la santé au travail 12 périodes. Evolution des conditions de travail et impact sur la santé des individus. Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de la santé au travail. Approche de la santé sur le lieu de travail : - Promotion de la santé en entreprise - Objectifs de la PSE - Les étapes d'une intervention en PSE Mandats AI et collaboration avec les partenaires de la réinsertion socioprofessionnelle, case manager.</p> <p>Unité 2. Modèles d'intervention en prévention, en réhabilitation et en réinsertion professionnelle 64 périodes. Notions générales d'ergonomie au travail : - Travail prescrit-travail réel - Analyse de l'activité au travail - Contraintes et astreintes - Normes ergonomiques.</p> <p>Risques de l'activité professionnelle et risques liés à l'environnement : - Pathologies d'hypersollicitations TMS et lombalgie, - Risques psychosociaux - Stress, stress au travail, manifestations psychophysiologiques du stress au travail, - Charge mentale - Risques organisationnels.</p> <p>Identification des risques, évaluation des risques, moyens de prévention et d'amélioration des situations de travail. Méthodologie d'intervention en prévention. Analyse de postes de travail en fonction de l'individu, de la tâche et du collectif de travail. Expérience concrète d'une intervention en ergothérapie dans une entreprise. Etudes de postes de travail pour des personnes en intégration ou en réinsertion professionnelle et aménagement ou adaptations de celui-ci. La situation de l'emploi des personnes avec des troubles psychiques sévères et les politiques sociales en matière de réinsertion professionnelle: exemple de l'intervention des ergothérapeutes du CHUV-Cery.</p> <p>Unité 3. Outils pour les interventions dans le milieu professionnel 30 périodes. Evaluation des performances et des capacités des personnes pour favoriser le retour ou le maintien au travail. Evaluation des capacités fonctionnelles ECF. Evaluation systématique des aptitudes professionnelle (ESAP). Instruments facilitant l'établissement d'un profil des capacités d'une personne et l'analyse des exigences d'un poste de travail spécifique (IDA). Merkmale zur Eingliederung leistungsgewandelter Behinderter in Arbeit (MELBA) (Caractéristiques de l'intégration avec des restrictions de performance des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle). Instruments d'évaluation des postes de travail. Outils de recueil de données gestuelles, posturales. Outils d'évaluation du stress et de l'épuisement professionnel (Karasek, Siegriest, Maslach, COPSQ Copenhagen psychosocial questionnaire, OSI-R). Outils d'évaluation des TMS (Tempa, questionnaires Nordic). Tutorat pour suivre la démarche en entreprise.</p>		
6	<p>Modalités d'évaluation et de validation *</p> <p>Buts de l'évaluation Démontrer l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques de l'analyse de l'activité et de l'environnement de travail en faisant la preuve de leur compréhension en réalisant une observation sur le terrain et en mettant en oeuvre les principes vus au cours du module.</p> <p>Formes générales La validation du module se fait à partir de deux évaluations :</p> <p>A. La première évaluation est l'élaboration d'un rapport d'observation de 5 pages. Ce rapport est individuel. Pour l'élaboration du rapport, chaque étudiant-e est en charge de démarcher une entreprise, une institution, une entreprise sociale, un atelier protégé afin de pouvoir effectuer une observation réelle d'une activité. Lors de l'observation, l'étudiant-e devra repérer quelques stratégies de préservation de la santé mises en place pour les individus, le collectif ou l'entreprise. Cette activité vaut pour 1/2 de la note. Le travail est rendu au plus tard le 5 février 2015 (semaine 5).</p> <p>B. La seconde évaluation correspond à la construction d'un programme de prévention des TMS et à sa mise en oeuvre. Le programme se construit au fil du module dans des ateliers en tiers de classe et les étudiant-e-s animent ce programme à la fin du semestre, entre la semaine 1 et la semaine 2. La participation et l'implication des étudiant-e-s pour la construction du programme ainsi que la pertinence et la cohérence du contenu sont pris en compte dans la note de ce travail. Cette activité vaut pour 1/2 de la note.</p>		
7	Modalités de remédiation *	7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Productivité et ergothérapie	2015-2016
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	
<p>Autres modalités de remédiation</p> <p>En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les évaluation-s ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des évaluation-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation-s remédiée-s avec la note de la ou des validation-s réussie-s en 1e session.</p> <p>La remédiation du rapport se fait à partir d'un dossier dont le thème aura été choisi par le ou la responsable du module. Ce dossier de 10 pages est à rendre pour la semaine 17. La remédiation du programme de prévention se fait à partir d'un dossier sur les TMS ou RPS, en accord avec le ou la responsable du module. A rendre en semaine 17.</p> <p>En remédiation, toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.</p>		
<p>8 Remarques</p>		
<p>9 Bibliographie</p> <p>Aptel, M., Cail, François, Aublet-Cuvelier, A., & Institut national de recherche et de sécurité . (2011). <i>Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS) guide pour les préventeurs</i>. Paris: INRS.</p> <p>Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). <i>Comprendre le travail pour le transformer : La pratique de l'ergonomie</i>. Paris: ANACT</p> <p>Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. <i>Revue médicale suisse</i>, (8), 592-597.</p> <p>Kupper, D., Gallice, J. ., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (s. d.). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. <i>Revue de kinésithérapie</i>, (102), 35-39.</p> <p>Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). <i>Stress et risques psychosociaux au travail</i>. Paris: Masson.</p> <p>Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). <i>Ergonomie concepts et méthodes</i> (6e ed.). Toulouse: Octarès.</p>		
<p>10 Enseignants</p> <p>Benoit Damien Cuennet Alain Durand Amandine Dutoit Marylène Genet Catherine Gobet Pierre Grillo Pietro Lambelet Daniel Lebreton Corentin Monin Michelle Uldry Floriane Züllig Catherine</p>		
<p>Nom du responsable de module * MONIN Michelle</p>		
<p>Descriptif validé le * 18.08.2015</p>	<p>Descriptif validé par * MEYER Sylvie</p>	

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Intégration 4 2015-2016

<p>Code S.ER.SO.3574.F.15</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p>		
<p>Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres</p>

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 4 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
---	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Buts

Identifier et déconstruire des démarches professionnelles.

Raisonner sur ses actions cliniques.

Clarifier et affirmer des rôles professionnels.

Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession.

Developper une connaissance de la communauté Suisse des ergothérapeutes.

Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie.

Savoir présenter les résultats de ses travaux.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Intégration 4	2015-2016
5	<p>Contenu et formes d'enseignement *</p> <p>Unité 1. Analyses de pratique stage II, 2 ECTS (Sylvie Ray, Gisèle Clerc-Grim, Catherine De Preux, Michel Jaques)</p> <p>Unité 2. Mobilité, 2 ECTS (Sylvie Meyer, Heila van Wik, Barbara Rau)</p> <p>Modalités pédagogiques générales Séminaire</p> <p>Unité 1. Analyses de pratique 24 périodes : 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage. Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant-e et d'une phase de négociation de ces objectifs entre l'étudiant-e et le ou la praticien-ne formateur-trice et l'enseignant-e de l'école. Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles : intégration divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension complexe des situations occupationnelles des clients, raisonnements et démarches professionnelles. Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation. Une visite de stage par l'enseignant-e de l'école à l'étudiant-e et au ou à la praticien-ne formateur-trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements.</p> <p>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques Séminaires en groupes de 15 à 17 étudiant-e-s, présence obligatoire. Entretien tripartite lors de la visite. Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant-e durant le stage. Le début de la démarche est rendue pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage. Les explications sont disponibles sur Cyberlearn.</p> <p>Unité 2. Mobilité Prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la filière de Winterthur grâce à des échanges avec les étudiant-e-s de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement et des pratiques de l'ergothérapie dans le domaine des projets humanitaires et du CBR. Concevoir la présentation centrée sur le CBR d'un poster scientifique et le réaliser.</p> <p>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques 32 périodes en semaine 3 5 jours à la Zürcher Hochschule Winterthur pour une partie des étudiant-e-s de Lausanne et 5 jours à Lausanne pour une partie des étudiant-e-s de Winterthur. Conférences et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en allemand/anglais à Winterthur et en français/anglais à Lausanne, les étudiant-e-s peuvent s'exprimer en français, en allemand, en anglais.</p>		
6	<p>Modalités d'évaluation et de validation *</p> <p>Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie. Vérifier la capacité à développer et présenter un poster scientifique.</p> <p>Unité 1. Modalités spécifiques La visite, les quatre périodes précédant l'entrée en stage, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e de l'école qui suit l'étudiant-e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn L'absence à une session d'analyses de pratique, quelle qu'en soit la raison, entraîne une pénalisation de 2 points supplémentaires par demi-journée. En cas d'absence certifiée, l'étudiant peut toutefois négocier un travail compensatoire avec l'enseignant-e. Un rapport de stage non rendu la dernière semaine de stage entraîne un FX au module S.ER.SO.3574.F.15 Intégration 4</p> <p>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques Vérifier au terme de la semaine, la capacité à concevoir une présentation professionnelle Qualité du contenu et de la présentation visuelle du poster ; qualité de l'exposé. L'absence complète même certifiée durant le semaine de mobilité entraîne un 0 à l'unité et la nécessité de remédier.</p>		
7	<p>Modalités de remédiation *</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>	7a	<p>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</p> <p><input type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>
<p>Autres modalités de remédiation En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1^e session. Pour l'unité 1, un travail complémentaire est demandé à rendre pour la semaine 7. Pour l'unité 2, l'étudiant-e effectue la critique de deux posters choisis par l'enseignant-e sur la base des critères d'évaluation de ceux-ci. Le travail est à rendre en semaine 27. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.</p> <p>En cas d'échec au stage au module de stage niveau II, l'unité de cours "analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau II.</p> <p>Un rapport de stage non déposé dans le délai doit être au plus tard à la semaine 7 (19.2.2016). Non rendu à cette date, le module obtient un F et doit être répété.</p>			
8	Remarques		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Intégration 4	2015-2016
---	---------------------------	----------------------	------------------

9	Bibliographie		
---	----------------------	--	--

Meyer, S. (2007). Démarches et raisonnements en ergothérapie. Lausanne : Haute école de travail social et de la santé.
<http://www.wfot.org/ResourceCentre/tabid/132/cid/16/Default.aspx>

10	Enseignants		
----	--------------------	--	--

Clerc-Grimm Gisèle
De Preux Christine
Meyer Sylvie
Rau Barbara
Ray-Kaeser Sylvie
van Wyk Heila

Nom du responsable de module *

MEYER Sylvie

Descriptif validé le *

07.07.2015

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Formation pratique niveau II 2015-2016

Code
S.ER.SO.3592.F.15

Type de formation *
 Bachelor
 Master
 MAS
 EMBA
 DAS
 CAS
 Autres

<p>Niveau</p> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<p>Caractéristique</p> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<p>Type de module</p> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<p>Organisation temporelle</p> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
--	---	--	--

2 Organisation

Crédits ECTS *
10 ECTS

Langues(s)
 français

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis

Avoir validé le module Formation pratique niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab2 Développer avec l'usager-ère un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles du ou de la client-e et aménager l'environnement.

Bb3 Communiquer efficacement oralement, par écrit ou électroniquement des informations relatives aux usager-ère-s, à ceux-ci ou celles-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur-e-s et aux répondants des coûts.

Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et des collaboratrices et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.

Db1 Gérer durablement ses propres activités et ressources.
Démontrer à travers l'efficacité de ses prestations ses responsabilités ergothérapeutiques à l'égard des usager-ère-s, de l'équipe interprofessionnelle, des répondants des coûts et de la société.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Buts

La deuxième période de formation permet à l'étudiant-e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autre de:

- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
- élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
- évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
- augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les client-e-s, au sein de l'équipe et de l'institution,
- assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client-e et le fonctionnement du service,
- s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau II** **2015-2016**

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Contenu et formes d'enseignement Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42

La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant-e est libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui lui sont nécessaires.

Modalités pédagogiques générales

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle :

- poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client-e-s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client-e-s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client-e-s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service,
- participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution,
- développe ses raisonnements professionnels.

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant-e-s de l'école.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

La formation pratique est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice selon les attentes posées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage.

Au terme du stage, il est procédé à une évaluation sommative de la période de formation pratique.

Le taux de réussite est déterminé par le ratio entre le total des points des performances et le total des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux de réussite égal ou supérieur à 75%.

Tous les éléments d'information concernant l'évaluation de la formation pratique figurent dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique. Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO. Les analyses de pratique et la visite de stage sont décrites dans la fiche module du module Intégration 4.

Les éléments de référence sont accessibles sur Moodle.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition durant la période de formation pratique suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II. Une période de formation pratique de neuf semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre le ou la responsable de module et l'étudiant-e.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

Michel Jaques

Descriptif validé le *

18.06.2015

Descriptif validé par *

Sylvie Meyer

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie		2015-2016
Code S.ER.SO.3635.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 7 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
1. Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites. 2. Savoir mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.				
Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts. Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité. Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.				
Buts				
Unité 1. Exercice de la profession Comprendre les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante. Comprendre le droit du travail, le droit de pratique et la responsabilité civile et pénale en situation professionnelle. Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie. Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service. Etre en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances. Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.				
Unité 2. Responsabilité, éthique et droit Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes. Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques et légaux que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.				
Unité 3. Promotion de l'ergothérapie Connaître et appliquer des moyens de promotion, de sa pratique et de la profession.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie	2015-2016
5	<p>Contenu et formes d'enseignement *</p> <p>Unité 1. Exercice de la profession, 4 ECTS (V. Beez, A. Capuzzi, B. Caubel, N. Chabloz, C. Ecuyer, E. Henny, G. Eberlé, D. Kalbfuss, N. Kühne, S. Lubrano, S. Meyer, J. Moncharmont)</p> <p>Unité 2. Ethique et responsabilité, 2 ECTS (C. Bovay)</p> <p>Unité 3. Promotion de la pratique et de la profession 1 ECTS (A. Bürki, N. Kühne)</p> <p>Modalités pédagogiques générales Cours magistraux, ateliers, lectures, discussions</p> <p>Unité 1. Exercice de la profession 58 périodes Lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances, rédaction de rapports. 12 périodes. Responsabilité civile et pénale. 8 périodes. Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances. 12 périodes. Concepts de base des systèmes qualité et cercles de qualité. 6 périodes. Itinéraires cliniques. 4 périodes. Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue. 12 périodes. CV et entretien d'engagement. 2 périodes.</p> <p>Unité 2. Ethique et responsabilité 32 périodes. Modernité et éthique La responsabilité Déontologie et éthique Méthodologie Bioéthique</p> <p>Unité 3. Promotion de l'ergothérapie 16 périodes. Présentation de l'Association Suisse des Ergothérapeutes Les techniques de créativité au service de l'innovation Stratégies de marketing et publics cibles</p>		
6	<p>Modalités d'évaluation et de validation *</p> <p>Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation spécifique.</p> <p>Forme de l'évaluation Unité 1. Présentation à la classe, par groupe de trois. Des vignettes préparées par les divers enseignant-e-s du cours sont soumises aux étudiant-e-s en début de module. Les étudiant-e-s par groupes de trois se répartissent les vignettes. Les étudiant-e-s développent une présentation avec un support visuel (type powerpoint) sur la base des questions posées dans les vignettes. Au cours de la même journée, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 20 min (15 min de présentation, 5 minutes de questions) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant-e-s.</p> <p>Unité 2. Présentation orale, au fil du cours et par groupe de quatre étudiant-e-s, d'une situation éthique et animation d'un débat avec l'ensemble de la classe pour l'unité.</p> <p>Unité 3. Production par groupes de quatre étudiant-e-s d'un dispositif de promotion (flyer, etc.) présentant un service ou une entreprise d'ergothérapie. Présentation orale de ce dispositif à la fin du cours.</p>		
7	<p>Modalités de remédiation *</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>	7a	<p>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</p> <p><input type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>
	<p>Autres modalités de remédiation En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1ère session. Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité en semaine 37 : N. Kühne (Unités 1 et 3), C. Bovay (Unité 2). En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.</p>		
8	Remarques		
9	Bibliographie		
10	Enseignants		
	<p>Nom du responsable de module * KUHNE Nicolas</p>		
	<p>Descriptif validé le *</p>		<p>Descriptif validé par * MEYER Sylvie</p>

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Options		2015-2016
Code S.ER.SO.3660.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 8 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le client et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale. Ab2 Développer avec l'usager un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence. Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'usager et aménager l'environnement. Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des clients. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.				
Buts				
Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie ainsi que développer des connaissances et des techniques dans des domaines spécifiques. Favoriser la maîtrise des raisonnements dans divers contextes. Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Options	2015-2016
---	--------------------	---------	-----------

5 Contenu et formes d'enseignement *

- Unité 1. Activité libre (C. Genet) 4 ects
- Unité 2. Art et créativité: perspective psychosociale (V. Stucki) 4 ects
- Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants (S. Ray-Kaesler) 4 ects
- Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main (C. Genet) 4 ects
- Unité 5. Conduite automobile et handicap (I. Margot-Cattin,) 2 ects
- Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroréadaptation (M. Bertrand-Leiser) 2 ects
- Unité 7. Approfondissement des modèles et interventions psychosociaux (N. Kühne) 2 ects
- Unité 8. Projets internationaux (I. Margot-Cattin) 2 ects
- Unité 9. Aménagement de l'environnement construit (I. Margot-Cattin) 2 ects
- Unité 10. Manutention : analyse de l'activité et coaching (M. Monin) 2 ects

Modalités pédagogiques générales

Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir au minimum 8 ects dont au moins 6 ects dans les unités optionnelles proposées hors activité libre, et s'y inscrivent. De manière générale, l'UE comprend au maximum 18 étudiant-e-s et est annulée en dessous de 12 inscriptions. Les étudiant-e-s inscrit-e-s sont tenu-e-s de suivre l'unité choisie. Une fois les groupes attribués, tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) du ou de la responsable de module.

Cours ex cathedra, Recherche documentaire, Atelier pratique, Séminaire, Visite et activités hors de l'école, Travail autonome.

Unité 1. Activité libre

Une activité libre vise à tirer profit d'une expérience ou à intégrer des connaissances, dans une perspective professionnelle. Cette activité porte sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant-e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci. Différentes formes sont possibles :

- Accompagner des personnes en situation de handicap,
- Mener des activités professionnelles d'assistance dans le domaine de la santé,
- Participer à une expérience internationale,
- Participer à un congrès, suivre des cours à l'extérieur de l'école ou à l'école mais hors du programme (16 h pour 1 ECTS)
- Approfondir un thème ou concept développé dans les enseignements dispensés en réalisant un dossier thématique,
- Réaliser un projet ou une prestation proposée par un-e enseignant-e ou par un-e/des étudiant-e-s (traduction, participation à un événement permettant la promotion de l'ergothérapie, participation à une activité de recherche)
- Présenter une conférence, un poster dans un congrès notamment celui d'ENOTHE (automne Bsc3)

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Un dossier est rendu au ou à la référent-e de l'activité libre pour chaque activité libre réalisée. Le contenu du dossier est discuté avec lui ou elle. En principe, une activité libre accompagnée du dossier vaut 2 ECTS. Une activité dépassant les 60 heures ne peut pas recevoir plus de 2 ECTS.

Les travaux proposés par un-e enseignant-e-s sont encadrés et évalués par cette personne (par exemple ENOTHE). Les travaux autonomes des étudiant-e-s sont évalués par le ou la responsable de l'unité.

Le formulaire d'évaluation et les explications sont disponibles sur cyberlearn.

Unité 2. Art et créativité: perspective psychosociale

Connaître les origines historiques des activités artisanales et créatives dans la constitution de la profession d'ergothérapeute. Comprendre le débat actuel sur la place de ces activités en ergothérapie en santé mentale.

Comprendre les potentiels thérapeutiques des matériaux et développer des compétences en matière d'analyse et d'adaptation.

Connaître différents types et modalités d'exposition d'oeuvres de client-e-s.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Art et créativité (Cours ex cathedra, séminaires). Techniques plastiques (Ateliers pratiques: expérimentation des arts plastiques à partir de l'élaboration d'un projet personnel). Exposition (Cours ex cathedra, séminaires)

Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants

Approfondissement jeu: analyser divers jeux et créer une situation/du matériel de jeu.

Approfondissement position assise: adapter et faciliter les activités manuelles, scolaires (cartable numérique, téléthèses).

Approfondissement des techniques enseignement-apprentissage: mobiliser et expérimenter les techniques.

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Cours ex cathedra, analyse de vidéos, photos, Brainstorming, jeux de rôle.

Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main

Approfondir des notions d'anatomie, ainsi que l'évaluation et le traitement de personnes présentant une affection de la main.

Favoriser le raisonnement clinique en lien avec les affections de la main.

Réaliser des orthèses (dynamiques).

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Cours ex cathedra, ateliers pratiques (modalités thérapeutiques, réalisation d'orthèses), revue de la littérature.

Unité 5. Conduite automobile et handicap

Comprendre l'impact de la conduite automobile pour une personne avec un handicap.

Connaître la législation en vigueur, les méthodes d'évaluation, le financement et les adaptations techniques du véhicule dans le contexte suisse.

Unité 5. Modalités pédagogiques spécifiques

32h. Cours ex cathedra, atelier pratique, travail de groupe, analyse de cas.

Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroréadaptation

Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, AVC, TCC) et leurs répercussions sur les activités et la participation.

Distinguer différentes approches de neuroréadaptation.

Choisir des instruments de mesure ou d'évaluation spécifiques liés aux approches de neuroréadaptation.

Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroréadaptation.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Options	2015-2016
Unité 6. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques.		
Unité 7. Approfondissement des modèles et des interventions psychosociaux Approfondir la connaissance et la mise en oeuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique. Approfondir l'intégration des modèles dans une démarche clinique, pour des client-e-s principalement atteint-e-s dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.		
Unité 7. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, séminaire		
Unité 8. Projets internationaux Réfléchir aux représentations du handicap à travers le monde et à leur compréhension dans la littérature et les religions. Découvrir le fonctionnement d'une ONG en lien avec le handicap et l'ergothérapie.		
Unité 8. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques, vidéos, discussions.		
Unité 9. Aménagement de l'environnement construit Réaliser un relevé et dessiner un croquis d'une pièce. Faire des propositions d'aménagement d'accès au logement et d'une salle de bain dans un logement privé pour une personne handicapée. Connaître les principes de circulation horizontale et verticale. Rédiger une demande AI.		
Unité 9. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques (lecture de plans, etc.), découverte d'un atelier de fournisseur de MA, exposition.		
Unité 10. Manutention: analyse d'activité et coaching Acquérir des compétences d'analyse de l'activité manutention. Développer une prise de conscience corporelle en statique comme en dynamique. Expérimenter différentes façons de réaliser une manutention en privilégiant la détente musculaire et articulaire du ou de la soignant-e, ainsi que la stabilité, le confort et la sécurité de tous. Acquérir des outils pédagogiques pour la transmission de conseils		
Unité 10. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, mise en situations.		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Options	2015-2016
6 Modalités d'évaluation et de validation *		
Buts de l'évaluation		
Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.		
Formes générales		
Modalités d'évaluation variables selon les unités: présence et participation, présentation orale, dossiers, production d'objet, etc.		
Evaluation pendant le cours selon l'indication de l'enseignant-e ou en semaine 7 (unités semestre 5) ou semaine 17 (unités semestre 6) au plus tard pour les documents à rendre.		
La note finale du module est calculée proportionnellement au nombre d'ECTS des différentes unités d'enseignements choisies par l'étudiant-e.		
Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.		
Lorsque les places disponibles sont suffisantes dans les unités d'enseignement proposées par l'école ou lorsque l'étudiant-e effectue dans ses trois ans de formation plusieurs activités libres, plus de 8 ECTS peuvent être acquis.		
Si au moins 8 ECTS sont acquis le module est crédité au terme du semestre 6.		
Remarques: la non participation à l'unité d'enseignement alors que l'étudiant est inscrit entraîne un 0 de manière automatique. Toute évaluation non rendue entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. La non participation de l'étudiant à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne également un 0 à l'unité d'enseignement.		
Présence obligatoire: dès 4 heures d'absence, 2 points seront enlevés à la note de l'option de l'étudiant-e, quel que soit le motif.		
Lorsqu'un dossier est déposé par voie électronique, l'étudiant-e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception.		
Unité 1. Activité libre		
Vérifier la réalisation effective de l'activité libre.		
Vérifier les apports de l'activité entreprise.		
Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation		
Dossier réalisé individuellement ou par deux étudiant-e-s maximum (sauf cas particulier à négocier avec le ou la responsable d'unité), de 6-10 pages à rendre au ou à la référente de l'activité libre. Le dossier fait état de l'expérience réalisée en la décrivant et montre ce qui a été retiré en référence à la profession. Le dossier est accompagné d'une attestation.		
Dossier thématique : 15-20 pages avec références documentaires		
ENOTHE : remise au ou à la responsable d'unité de la présentation réalisée lors du congrès		
Unité 2. Art et créativité		
Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.		
Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation		
Présence obligatoire, synthèse écrite en rapport au journal de bord, aux analyses et adaptations d'activité.		
Le séminaire est évalué sur la base de la présentation orale et d'un court texte de synthèse au fil du séminaire.		
Présentation et analyse critique d'une exposition visitée.		
Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants		
Vérifier la capacité à documenter des interventions auprès des enfants et à communiquer à leur sujet.		
Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation		
Présentation orale en groupe et fiche technique d'un jeu.		
Présentation orale et écrite, en groupe, d'interventions permettant de favoriser la position assise (étude de cas).		
Présentation orale et écrite, en groupe, d'un dispositif d'enseignement-apprentissage (étude de cas).		
Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main		
Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.		
Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation		
Quizz (5%), examen écrit (45%), dossier (50%)		
Unité 5. Conduite automobile et handicap		
Vérifier l'acquisition des compétences à traiter des situations en rapport avec la conduite automobile. Vérification de la compréhension et prise en compte de tous les éléments abordés dans le cours.		
Unité 5. Modalités spécifiques d'évaluation		
Examen oral à la fin du cours.		
Résolution d'un problème posé par une vignette, tirée au sort, en groupe de 2 étudiant-e-s. 30 minutes de préparation, 25 minutes de passage.		
Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroréadaptation		
Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.		
Unité 6. Modalités spécifiques d'évaluation		
Examen écrit composé de questions à choix multiples et à court développement.		
Unité 7. Approfondissement des modèles et des interventions psychosociaux		
Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.		
Unité 7. Modalités spécifiques d'évaluation		
Dossier et présentation au fil des cours		
Unité 8. Projets internationaux		
Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.		
Unité 8. Modalités spécifiques d'évaluation		
A définir. Selon choix de la responsable d'unité : Mme I. Margot-Cattin.		
Unité 9. Aménagement de l'environnement construit		
Evaluer les compétences obtenues dans la réalisation d'un projet d'aménagement de domicile.		
Unité 9. Modalités spécifiques d'évaluation		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Options	2015-2016
Réalisation d'un projet/d'une proposition d'aménagement.		
Unité 10. Manutention: analyse de l'activité et coaching Evaluer les compétences développées en termes d'approche pédagogique et écologique.		
Unité 10. Modalités spécifiques d'évaluation A partir des situations développées au fil des cours repérer les situations contraignantes pour la santé et la sécurité, les analyser et proposer des stratégies de préservation de la santé.		
7 Modalités de remédiation * <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) * <input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	
Autres modalités de remédiation La note du module est calculée lorsque 8 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés. En 1ère session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. En remédiation, toute note inférieure à 4 entraîne un F et la répétition du module. Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement réalisés sont terminés. Délai: semaine 37.		
8 Remarques Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'assurent d'être inscrit-e-s au minimum à 8 ECTS optionnels. Les inscriptions pour les activités libres sont gérées au cours de la formation. Seuls les étudiants n'ayant pas 8 ects en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire pour une activité libre sont 6 en cours au delà de ce délai.		
9 Bibliographie Fournie par chaque responsable de module.		
10 Enseignants Bonetti Cristina Fournier Katia Garo-Calderari Rossana Jacopin-Bucher Eloïse Jeanbourquin Bertuchoz Marie-Anne Jucker-Calame Jenny Maillard Denis Mintz Chantal Pellaud Daniëla Ray-Kaeser Sylvie Schneiders Spring Marie-Ange Schuler Roger Stucki Virginie Walther Florence Nom du responsable de module * GENET Catherine Descriptif validé le * 18.08.2015		
Descriptif validé le * 18.08.2015		Descriptif validé par * MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Intégration 5 2015-2016

<p>Code S.ER.SO.3675.F.15</p> <p>Niveau</p> <p><input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation *</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Caractéristique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle</p> <p><input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres</p>
---	---	---	---

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 4 ECTS</p>	<p>Langues(s)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> français</p>
---	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées
B3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.
C4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
D2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
E2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.
F3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
G1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences.
Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.
G3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.
G4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.

Buts

Transmettre des informations appropriées aux différents partenaires.
Situer la profession au sein des contextes légaux, politiques, financiers et administratifs.
Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.
Porter un regard critique sur ses savoirs, savoir-faire et son savoir-être.
Etablir un inventaire de ses compétences et ses limites.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Intégration 5	2015-2016
---	---------------------------	----------------------	------------------

5	Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Analyses de pratique, 3 ECTS Unité 2. Supervision, 1 ECTS (V. Stucki, superviseurs, superviseuses ARS)
---	---

Modalités pédagogiques générales

Séminaires
Entretien

Unité 1. Analyses de pratique

24 périodes : 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique, en groupe servent à présenter et discuter des travaux inhérents au stage (les dossiers). Ils servent d'autre part à élaborer les objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes et besoins spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage. Ces objectifs sont présentés par l'étudiant-e à la praticienne formatrice ou au praticien formateur lors d'une visite préalable du milieu de stage. Ces objectifs sont ensuite négociés puis formellement adoptés par les partenaires au début du stage.

Les seize périodes (deux jours consécutifs de retour à l'école), fixées au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de divers situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : analyse institutionnelle, communication à des tiers.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique permettent, individuellement, de faire la synthèse des acquis ainsi que des compétences encore à développer au terme de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant-e de l'école à l'étudiant-e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur est organisée au milieu du stage. Elle permet, sur la base d'un entretien, de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques spécifique

Séminaires en groupes de 14 à 17 étudiant-e-s, présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Production de dossiers rédigés selon les consignes ad hoc. Le premier dossier, dont la rédaction débute dès la session préparatoire aux analyses de pratique, est rendu à la fin de la troisième semaine de stage. Le deuxième dossier est rendu cinq jours ouvrables avant la séance de deux jours d'analyses de pratique à l'école. Le troisième dossier est rendu le vendredi de l'avant dernière semaine de stage.

Les explications, critères et délais de ces différents rapports sont disponibles sur Cyberlearn.

Unité 2. Supervision

Les contenus sont convenus entre l'étudiant-e et le ou la superviseur-e. Ils concernent des situations d'apprentissage en lien avec la période de formation pratique. La supervision a un statut de stricte confidentialité vis-à-vis de tiers, y compris de l'employeur et de l'école. L'étudiante-e se conforme aux directives d'application de la supervision pédagogique.

Modalités pédagogiques spécifique

10 heures, présence obligatoire

6	Modalités d'évaluation et de validation *
---	--

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des buts du module

La validation du module dépend de la réussite de l'unité 1 et de l'attestation de la supervision.

Unité 1. Modalités spécifiques

La visite, le contrat pédagogique tripartite, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage ainsi que les dossiers sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e de l'école qui suit l'étudiant-e en stage. Le formulaire d'évaluation des analyses de pratique est disponible sur Cyberlearn.

L'absence à une session d'analyses de pratique, quelle qu'en soit la raison, entraîne une pénalisation de 2 points supplémentaires par demi-journée. En cas d'absence certifiée, l'étudiant peut toutefois négocier un travail compensatoire avec l'enseignant-e.

Un dossier non rendu le vendredi de la dernière semaine de stage entraîne un FX au module S.ER.SO.3675.F.15 Intégration 5.

Seule l'unité 1 Analyses de pratique contribue à la note du module.

Unité 2. Supervision

Attestation signée de supervision par le ou la superviseur-e, rendue au plus tard à la fin de la semaine 29. Une attestation non rendue à ce délai entraîne un Fx.

Les modalités de la supervision sont définies dans les Directives d'application de la supervision pédagogique.

7	Modalités de remédiation *
---	-----------------------------------

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
----	--

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E (4) à l'unité 1 Analyses de pratique entraîne un Fx et une remédiation.

Si l'échec au module relève de l'unité "Analyses de pratique", la remédiation consiste en une correction des dossiers jugés insuffisants ou la production d'un dossier complémentaire, selon la décision de l'enseignant-e référent-e.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37.

Si l'échec au module relève de l'absence de l'attestation de supervision au terme de la semaine 29, un dossier complémentaire est exigé dont la forme est déterminée par le ou la responsable du module.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37.

En remédiation, toute note inférieure à 4 à l'unité 1 Analyses de pratique ou la non reddition du dossier complémentaire de l'unité 2 Supervision entraîne un F et la répétition du module. La forme en est déterminée par le ou la responsable du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session de l'unité 1 Analyses de pratique ou la non reddition du dossier complémentaire de l'unité 2 Supervision entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

En cas d'échec au module de stage de niveau III, l'unité "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau III, selon des modalités à définir avec le ou la responsable du module.

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Intégration 5** **2015-2016**

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

JAQUES Michel

Descriptif validé le *
 07.09.2015

Descriptif validé par *
 MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor		2015-2016
	Code S.ER.SO.3682.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
	Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
2	Organisation Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français		
3	Prérequis <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autre			
	Autres prérequis Avoir validé le module travail de bachelor (projet).			
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Compétences visées Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique. Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers. Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie			
	Buts Les étudiantes apprennent à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté. Gérer une collecte des informations selon un protocole construit. Analyser quantitativement ou qualitativement des informations obtenues à la lumière de la littérature. Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche. Elaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel. Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.			
5	Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Le travail de bachelor, 10 ECTS. (M. Bertrand Leiser, M. Démurger, C. Genet, N. Kühne, I. Margot, S. Meyer, M. Monin, S. Ray, V. Stucki, S. Tétreault, vacataires)			
	Modalités pédagogiques générales Travail autonome des étudiant-e-s Tutorat par groupe d'étudiant-e-s par deux personnes dont l'une au moins est un-e enseignant-e de l'école. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école accessible sur le site www.eesp.ch .			
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant-e-s à la soutenance la satisfaction des règles minimales de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.			
	Forme Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent-e et du ou de la directeur-riche, ou, du ou de la directeur-riche et du ou de la codirecteur-riche. Les séances sont organisées par les étudiant-e-s. Le travail est déposé en trois exemplaires, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école au secrétariat de la filière. La séance dure environ 1h30. Les étudiant-e-s présentent leur travail lors de la soutenance. Les étudiant-e-s répondent aux questions posées par les experts. Les critères d'évaluation figurent dans la réglementation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées. Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive. Le délai de la première session est s37 de la troisième année. Passé ce délai un travail non présenté est en remédiation.			
7	Modalités de remédiation * <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) * <input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor	2015-2016
----------	---------------------------	----------------------------	------------------

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Le délai de la remédiation en s37 de l'année qui suit la fin officielle de la formation (semestre 8). Le travail est soutenu dans les mêmes conditions qu'en première session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. Un travail non présenté en s37 de la quatrième année est en répétition. Un travail non déposé en vue de la soutenance en s28 du 12ème semestre d'études est définitivement échoué et entraîne le refus du titre.

8	Remarques
----------	------------------

9	Bibliographie
----------	----------------------

Fortin, M-FH Gagnon, J. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*. (2e éd.). Montréal : Chenelière éducation.
Tétreault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation*. Bruxelles : De Boeck.

10	Enseignants
-----------	--------------------

Nom du responsable de module *
MEYER Sylvie

Descriptif validé le *
03.07.2015

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module		Formation pratique niveau III	2015-2016
	Code S.ER.SO.3693.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
	Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres
2	Organisation Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français		
3	Prérequis <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input type="checkbox"/> Pas de prérequis <input checked="" type="checkbox"/> Autre			
	Autres prérequis Avoir validé le module de Formation pratique de niveau II			
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Compétences visées Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement des connaissances propres à l'ergothérapie. Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels. Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres. Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels. Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées. Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme. Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession. Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.			
	Buts Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un-e futur-e professionnel-le, notamment : - Elaborer et mener seul-e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie. - Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client-e-s et avec le service. - Participer activement à des actions de promotion de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.			
5	Contenu et formes d'enseignement * La formation pratique comprend de 9 à 11 semaines d'exercice de l'ergothérapie à un taux d'activité de 100% à 80% sous la conduite d'un praticien formateur ou d'une praticienne formatrice. L'étudiant-e est en outre libéré-e une demi-journée par semaine afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation de son stage.			
	Modalités pédagogiques générales Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite ainsi que des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle : - Intervient dans des situations complexes en recourant systématiquement aux principes de la pratique scientifiquement fondée. - S'engage dans l'ensemble des activités du service d'ergothérapie. - Participe à la gestion du service, du matériel, des dossiers des usager-ère-s. - Gère les contacts avec l'ensemble des partenaires du service. - Engage des démarches auprès du public. - Participe aux démarches qualité. - Initie des activités de promotion de l'ergothérapie.			
	En fin de période, la charge de travail de l'étudiant-e est proche de celle d'un-e ergothérapeute diplômé-e.			

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau III** **2015-2016**

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Vérifier l'atteinte de l'ensemble de compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage conformément au formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice ainsi que l'atteinte des objectifs définis dans le contrat pédagogique tripartite, notamment :

- La capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute.
- La capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute.
- La capacité à travailler de manière indépendante et responsable.

Formes générales de l'évaluation

Les éléments d'information concernant l'évaluation figurent dans les "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO" ainsi que dans le "Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique".

La formation pratique est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO".

Au début de la formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en consultant l'étudiant-e et en tenant compte des objectifs que ce dernier ou cette dernière a rédigés, établit les attentes et les précise sur le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Le contrat pédagogique tripartite est également établi et signé au début de la période. Au fil du stage l'évaluation est formative et revêt une forme orale. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e en est immédiatement informé-e. Une évaluation sommative intermédiaire est effectuée à mi-stage selon le formulaire ad hoc et discutée avec l'enseignant-e lors de la visite de stage. Au terme de la période de formation pratique (durant la dernière semaine de stage) le praticien formateur ou la praticienne formatrice évalue les performances de l'étudiant-e et les compare aux attentes (évaluation sommative). Si l'on s'achemine vers une évaluation négative, l'évaluation finale doit se faire en présence de l'enseignant-e de l'école.

Le pourcentage de réussite est déterminé par les praticien formateur ou la praticienne formatrice. La note du module, calculée au demi-point, est établie par le ou la responsable du module de formation pratique.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module entraîne sa répétition, dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 **Remarques**

En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

JAQUES Michel

Descriptif validé le *

04.09.2015

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie